

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



  
**aefe**  
agence pour  
l'enseignement  
français  
à l'étranger

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 7 OCTOBRE 2012

### Membres présents :

Le conseil d'établissement a été convoqué par lettre en date du 25 septembre 2012.

Présents : 15 / 19

Votants : 13 / 15

Le quorum fixé à 10 est atteint (cf. annexe 1 : liste d'émergement)

### Désignation d'un secrétaire de séance :

Selon ce qui a été validé lors du 1<sup>er</sup> conseil d'établissement de l'année scolaire précédente (15/11/2011) le secrétariat de séance est assuré par les représentants des enseignants.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 3 juin 2012.
2. Bilan de rentrée 2012.
3. Information sur le calendrier des élections des représentants aux différentes instances.
4. Information sur les recrutements.
5. Information sur les actions du projet d'établissement.
6. Carte des emplois pour la rentrée 2013.
7. Affaires financières : DBM2.
8. Point sur les travaux : plateau sportif et restructuration du lycée.
9. Modification du règlement intérieur.
10. Questions diverses.

Secrétaire de Séance

Olivier SARBONNE

Président

Bruno LASSAUX

En préambule, Monsieur le Proviseur demande au Conseil que l'on rajoute un point numéro 11 à l'ordre du jour. Celui –ci concerne la présentation du voyage en Italie. Tout le monde est d' accord. Il sera traité avant les questions diverses.

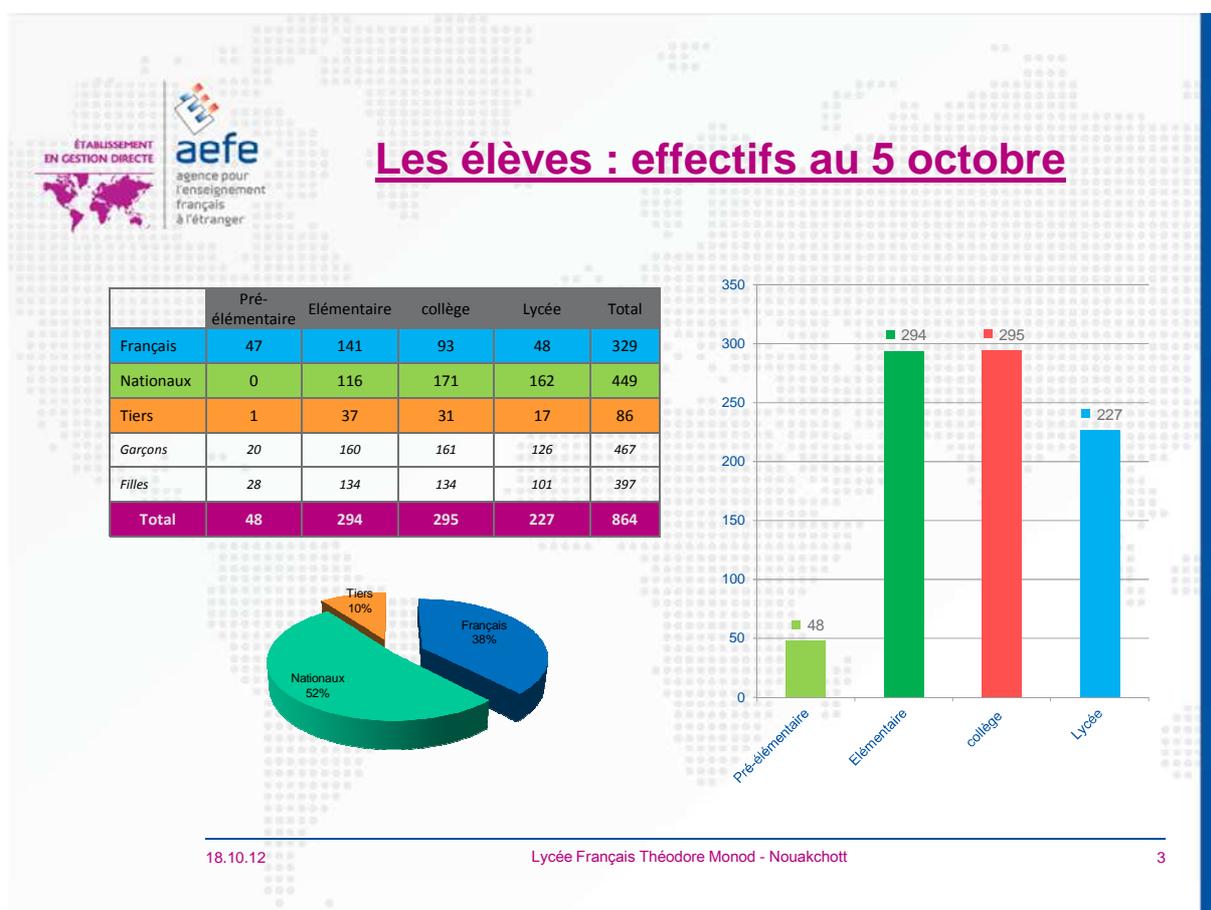
Monsieur le Proviseur nous informe aussi de la présence de M. BOIT et de M. POZZOBON en mission pour l'AEFE durant la semaine. Mission importante pour notre établissement et pour les écoles partenaires.

## 1. Approbation du procès verbal du conseil d'établissement du 3 juin 2012.

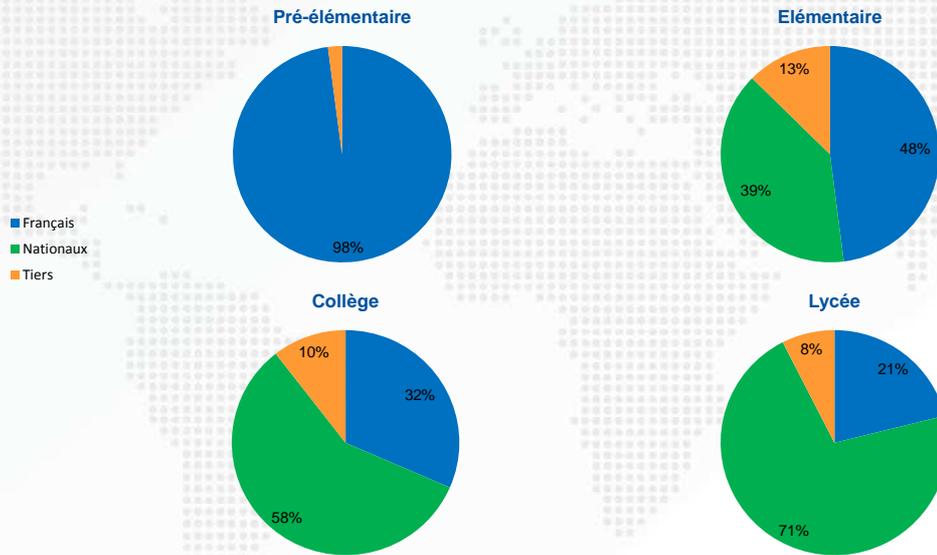
15 voix pour, le PV du CE du 03 juin 2012 est adopté.

## 2. Bilan de rentrée 2012.

Monsieur le Proviseur nous présente un diaporama très complet et très intéressant sur la situation après la rentrée scolaire.



## Les élèves : les nationalités

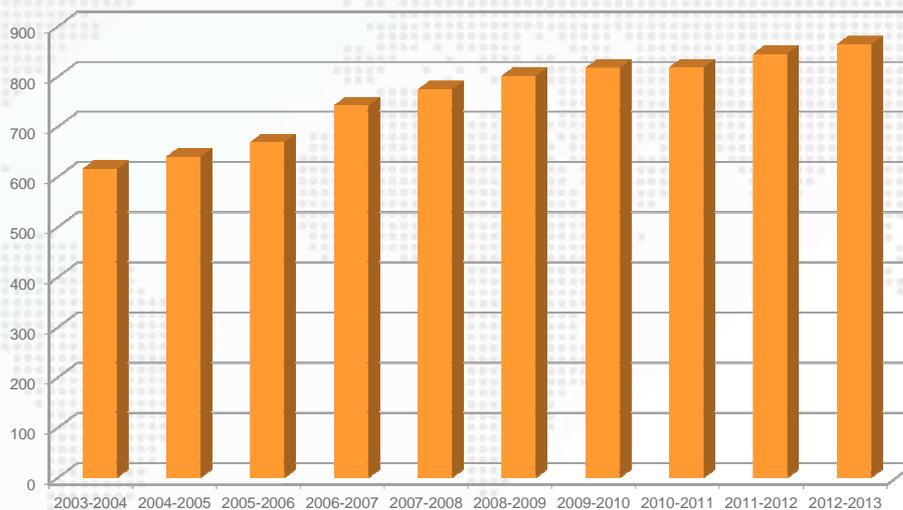


18.10.12

Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott

4

## Les élèves : évolution des effectifs

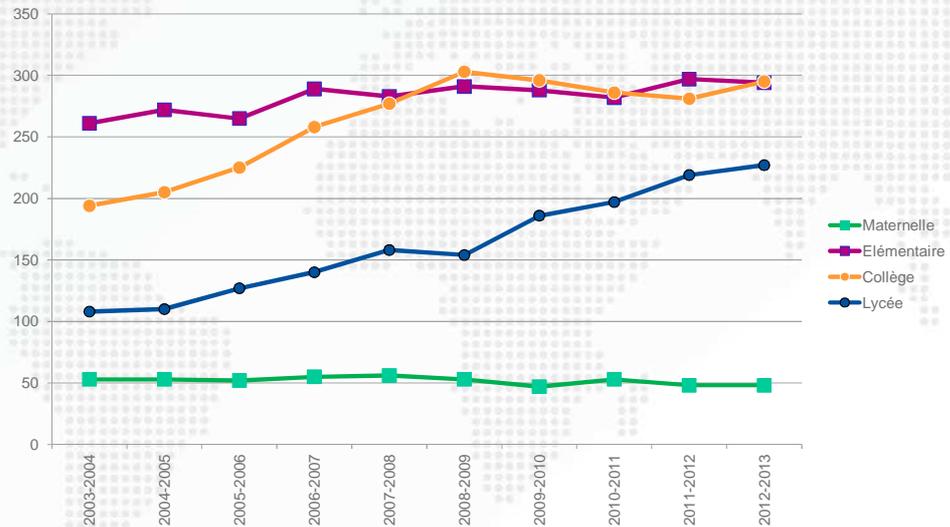


18.10.12

Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott

5

## Les élèves : évolution des effectifs



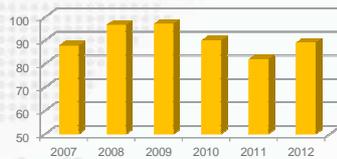
18.10.12

Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott

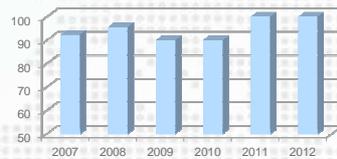
6

## Les élèves : réussite aux examens

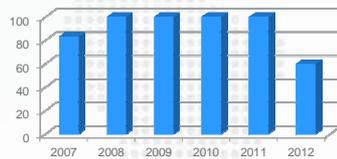
taux réussite DNB



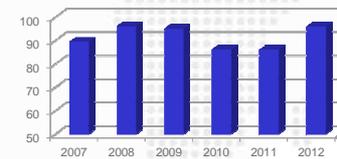
taux réussite BAC ES



taux réussite BAC L



taux réussite BAC S



### Examens 2012

- DNB : 89%
- BAC : 93%
- Série L : 60%
- Série ES : 100%
- Série S : 96%

18.10.12

Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott

7

M. PERPOIL souligne l'intérêt qu'il y aurait à avoir des informations sur le Post baccalauréat.

Après la présentation des différents tableaux par Monsieur le Proviseur, Mme MICHEL remercie tous ses collègues pour avoir bien géré la rentrée malgré son absence et M. KEMEL fait part de sa satisfaction concernant les emplois du temps et la prise de poste de tout le personnel.

Il est noté par M. PERPOIL que de nombreux élèves sont absents durant la première semaine ce qui gêne considérablement le travail.

Une discussion s'engage avec M. NAJJAR sur les dates de rentrée qui ne satisferaient pas tout le monde, souci qui semble récurrent.

M. KEMEL note aussi que de nombreux élèves inscrits n'ont toujours pas donné de nouvelles à ce jour.

M. PICHOT demande à ce que des chiffres plus précis soient donnés dans le procès verbal.  
Les voici :

*42 élèves prévus sur les listes ne se sont jamais présentés. (Primaire et Secondaire).*

**Ce chiffre se décline de la manière suivante:**

- 23 anciens élèves dont 8 français, 1 italien, 8 mauritaniens, 5 maliens 1 gambien

- 19 nouveaux en provenance des établissements du réseau ou de France dont 14 français, 4 mauritaniens, 1 USA.

*Parmi ces 42 élèves, 10 n'ont donné aucune information jusqu'à ce jour*

Des tests ont été ouverts après la rentrée pour certains niveaux : CE1 – 5<sup>ème</sup> (4 élèves) 4<sup>ème</sup> (3 élèves) 1<sup>ère</sup> S (5 élèves)

M. PERPOIL réitère la demande des enseignants d'être consultés par rapport à la sélection des élèves. Ce point sera traité en questions diverses car celui – ci concerne ce sujet.

### **3. Information sur le calendrier des élections des représentants aux différentes instances.**

| ELECTIONS  | DATES   |
|--|---|
| Elections des délégués de classes (collège, lycée)   | 7 au 11 octobre 2012  |
| Election du représentant des élèves au CE  | 15 octobre 2012   |
| Elections du CVL   | 16 octobre 2012   |
| Elections des représentants parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'établissement          | 14 octobre 2012   |
| Elections des représentants des personnels au CE   | 15 octobre 2012   |
| <i>Election des représentants des parents, des élèves et des personnels au conseil du second degré</i> | <i>Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> CE qui suit les élections</i> |

29.10.12 Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott 10

Toutes les dates sont présentées par Monsieur le Proviseur.

Le prochain Conseil d' Etablissement aura lieu en novembre avec les nouveaux élus.

Pour le Conseil d' Ecole du primaire, changement cette année avec la présence d'un enseignant par classe et non plus par niveau ainsi que d'un parent par classe.

#### **4. Information sur les recrutements.**

L'établissement va procéder au recrutement de ½ poste de surveillant (changement de quotité d'un surveillant actuellement en poste) et de ½ poste de secrétariat au niveau du primaire. Une commission interne se réunira la semaine précédant les vacances de la Toussaint.

#### **5. Information sur les actions du projet d'établissement.**

Monsieur le Proviseur rappelle les objectifs du Projet d'établissement.

**ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE**  
**aefe**  
agence pour l'enseignement français à l'étranger

## Projet d'établissement

**Objectif n° 1 : promouvoir la réussite scolaire**

- Assurer la réussite scolaire de tous les élèves
- Agir sur la difficulté scolaire
- Travailler sur l'identité culturelle

**Objectif n° 2 : L'élève acteur de son établissement et de son environnement**

- Vivre ensemble au sein de la communauté du lycée
- Favoriser la participation des élèves aux instances citoyennes
- Construire son projet de formation au cours de sa scolarité
- Agir pour le développement durable et la connaissance de son environnement

**Objectif n° 3 : rayonnement et ouverture culturelle de l'établissement**

- Favoriser l'expression culturelle et sportive dans l'établissement
- Favoriser les partenariats avec les pôles culturels locaux
- Les projets culturels fédérateurs de l'établissement
- Participer aux manifestations culturelles et sportives extérieures

18.10.12 Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott 12

Au primaire, 17 projets (présentés par Mme MICHEL) et 2 APP (Action Pédagogique Pilote) tous liés au Projet d' Etablissement et certains sont liés au projet de zone.

Au secondaire, les 45 projets (disciplinaires, avec des écoles partenaires,... et des nouveautés comme un défi Lecture, un défi Poésie pour la semaine de la Francophonie, un projet en partenariat pour créer des sites internet pour des ONG) sont présentés par M. KEMEL.

M. LEMRABOTT pose des questions sur le projet « Point écoute » qui satisfaisait les parents. M. KEMEL l'informe que celui-ci a été remplacé par le projet Aide et Tutorat.

M. PERPOIL amène une réflexion concernant la mixité ACS – Etablissement dans l'approche des activités péri-éducatives culturelles. Il serait pertinent qu'une réflexion s'engage dans la répartition du culturel au sein du LFTM.

## **6. Carte des emplois pour la rentrée 2013.**

Présentation de la DGH (Dotation Globale Horaire) par Monsieur le Proviseur

La dotation globale horaire reste inchangée à 719 h.

Au secondaire, on reste sur la même structure.

Au primaire, il y a des besoins pour gérer les difficultés voire les très grandes difficultés. Mme MICHEL présente les chiffres relevés par l'équipe enseignante. Il est nécessaire de demander la création d'un poste de maître E pour la rentrée prochaine

Monsieur le Proviseur propose plusieurs solutions :

Nous avons actuellement un poste EPS « résident » non pourvu. Nous pourrions le faire glisser soit vers un poste de Documentaliste (intéressant pour une stabilité au CDI), soit vers un poste de Maître E.

M. PERPOIL signale que le « glissement » vers le primaire relève de deux CTP (Commission Technique Paritaire) différentes et que nous pourrions perdre un poste.

Monsieur le Proviseur propose de prendre l'avis de M. BOIT et de voter deux solutions.

- Le poste d'EPS glisse au primaire sur un poste de Maître E
- Le poste d'EPS glisse au CDI sur un poste de Documentaliste et nous demandons la création d'un poste de Maître E au primaire.

***Vote 12/ 13 pour et 1 abstention***

## **7. Affaires financières : DBM2.**

M. EKLO présente le tableau de Décision Budgétaire Modificative 2.

## **8. Point sur les travaux : plateau sportif et restructuration du lycée.**

Monsieur le Proviseur nous présente un film en 3 dimensions du futur établissement (Type RDC+ 2 étages).

La restructuration du Lycée prendrait 22 mois (3 mois de préparation avant travaux – 3 mois de déconstruction – 16 mois de construction)

M. PERPOIL pose la question du parking des enseignants qui est déjà très petit. M. EKLO a déjà réfléchi à la possibilité de louer une extension en face de l'actuel parking, de l'autre côté de la route. Rien n'est arrêté à ce jour sur ce point.

## **9. Modification du règlement intérieur.**

Monsieur le Proviseur nous présente la « Charte Informatique » de l'établissement afin que celle-ci soit annexée au règlement intérieur. (cf. annexe 2 : Charte Informatique)

M. FOURCASSIE demande à ce que soit rajouté une clause dans la partie « Engagement de l'utilisateur » : *Tout support externe (clé USB, disque dur...) devra être systématiquement vérifié sur une station détenant un logiciel antivirus à jour.*

Cette charte devra être explicitée au 1<sup>er</sup> degré et aux parents.

**Vote 13/ 13**

## 10. Voyage en Italie

Un tableau de présentation du coût et des objectifs pédagogiques du voyage est présenté par un des enseignants responsable du projet, M. LOUSTALOT.



### Voyage en Italie

| DEPENSES                                 |   | RECETTES   |
|--|---|--|
| Par postes et par personne               | Sur la base de 45 élèves et 4 accompagnateurs | Sur la base de 45 payants                                    |
| Hébergement–repas<br>470 €               | 23 030 €                                      | ACS<br>300 000 um soit<br>779 €                              |
| Taxe de nuitée à Rome<br>12 €            | 588 €   | Famille :<br>1 312, 85€<br>(Soit env. 1 282, 10 € / famille) |
| Transport en commun dans Rome<br>20 €    | 980 €   | TOTAL  |
| Entrées dans les musées et sites<br>20 € | 980 €   |  |
| Guide<br>42 €                            | 1 890 €<br>(gratuité enseignants)             |  |
| Garantie<br>11 €                         | 539 €   |  |
| Billet avion Tunisair<br>650 €           | 31 850 €                                      |  |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>59 857 €</b>                               |  |
|  |   |  |

18.10.12
Lycée Français Théodore Monod - Nouakchott
25

Ce projet se déroulerait en mars avec un groupe de 45 élèves maximum et de 4 enseignants. Les élèves concernés sont tous les élèves latinistes de la 5<sup>ème</sup> à la terminale.

L'APELF se propose d'aider dans toutes les démarches. Les enseignants vont maintenant rentrer dans la partie de recherche de sponsors et mener des actions afin de récolter des fonds pour faire descendre le coût du projet (1282 Euros actuellement pour une semaine à Rome).

**Vote : 13/13**

## 11. Questions diverses.

Trois questions ont été déposées par les représentants des personnels enseignants :

### Question 1 :

*Nous sommes tous confrontés dans nos classes, à des difficultés croissantes de gestion de l'hétérogénéité.*

*Entre les enfants de nationalité française que nous ne pouvons refuser d'inscrire mais dont le niveau de langue est très faible et les enfants qui arrivent sur test et qui sont souvent en difficulté mais que*

*nous acceptons pour des raisons évidentes de "remplissage", nous sommes confrontés à des questions d'efficacité et l'individualisation du travail ne suffit pas. Nous parlons ici de tels décalages que la différenciation doit être réelle.*

*Pouvons nous sacrifier l'avancée d'un groupe classe pour trois, quatre, cinq élèves en réelles difficultés ?  
Pouvons nous à l'inverse, délaissé trois, quatre, cinq élèves en difficultés pour que la majorité de la classe avance ?*

*La question n'est pas simple et le moyen d'y répondre non plus mais les constats sont quasi unanimes. La réhabilitation de notre établissement et l'accroissement à terme des effectifs de notre école primaire nous font craindre de rester confronté à cette question dans l'avenir.*

*Nous demandons pour cela la création d'une commission de travail avec différents intervenants (enseignants, direction, vie scolaire, Alliance Française, les parents, l'IFM,...) pour proposer des solutions internes ou externes d'aménagements afin que nous ne laissions aucun élève sur le bord du chemin et que nous tentions de répondre au mieux à leur besoin et à notre mission.*

Avec l'accord de Monsieur le Proviseur et le soutien de l'ensemble du Conseil, la création de cette commission est acceptée.

### **Question 2 :**

*Une réflexion est en cours au primaire pour aménager différemment les horaires notamment au cycle 2. Un travail approfondi sera mené en Conseil de Cycle et en Conseil des maîtres et des propositions seront présentées au prochain Conseil Etablissement. L'idée serait de décaler la demi-journée du jeudi par une autre demi-journée dans la semaine (le jeudi après midi étant jugé trop lourd pour les enfants de la maternelle et du cycle 2).*

*Une telle modification serait – elle envisageable et pouvons nous continuer notre réflexion sur ce sujet ?*

Monsieur le Proviseur encourage les enseignants à poursuivre leur réflexion et à suivre les étapes (Conseil de cycle – Conseil des Maîtres – Conseil d'Ecole puis Conseil d' Etablissement) pour une éventuelle modification à la rentrée prochaine.

### **Question 3 :**

*Suite à l'obligation de Cahier de textes virtuel, les enseignants du Secondaire souhaiteraient savoir quelle politique de mise à disposition immédiate d'ordinateurs, en dehors des 3 ordinateurs de la salle des professeurs, vous envisagez de mettre en place.*

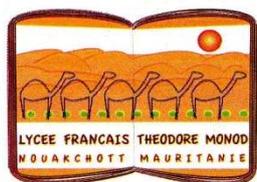
Une réflexion a été menée par l'équipe de Direction et 3 postes en plus vont être mis en service autour de la salle des professeurs d'ici la rentrée des vacances de la Toussaint.

Sur les crédits 2013, un changement du serveur Pronote est à l'étude et l'équipement échelonné de toutes les salles en PC et Vidéo projecteur est prévu.

A noter que « Pronote » sera aussi utilisé par le 1<sup>er</sup> degré pour le Livret de Compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des membres du Conseil d' Etablissement.



| <b>CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 07 OCTOBRE 2012</b> |  |                   |
|---|--|-------------------|
| <b>Nom - Prénom</b>                               | <b>Fonction</b>                                | <b>Emargement</b> |
| Monsieur LASSAUX Bruno                            | Proviseur                                      |                   |
| Monsieur KEMEL Yazid                              | Proviseur Adjoint                              |                   |
| Monsieur EKLO Daniel                              | Gestionnaire Comptable                         |                   |
| Madame MICHEL Brigitte                            | Directrice de l'école Primaire                 |                   |
| Monsieur FOURCASSIE Sylvain                       | Chef du SCAC                                   |                   |
| Monsieur JIMENEZ Daniel                           | Consul de France                               |                   |
| Monsieur PICHOT Denis                             | Représentant de l'U.F.E.                       |                   |
| Madame PANICO Joséphine                           | Représentante F.D.M.                           |                   |
| Monsieur PICHOT Joël                              | Elu à l'A.F.E.                                 |                   |
| Monsieur NAJJAR Raymond                           | Représentant des Parents d'Elèves              |                   |
| Monsieur OULD HAMADY Ahmady                       | Représentant des Parents d'Elèves              |                   |
| Monsieur LEMRABOTT Lemine                         | Représentant des Parents d'Elèves              |                   |
| Monsieur OULD YAHYA Sedena                        | Suppléant, Représentant des Parents d'Elèves   |                   |
| Madame LEBATT Khady                               | Suppléante, Représentante des Parents d'Elèves |                   |
| Madame BA Mariem Courou                           | Suppléante, Représentante des Parents d'Elèves |                   |
| Madame ROIG Leslie                                | Représentante des Enseignants                  |                   |
| Monsieur BUCHIN Alexandre<br>LOUSTALOT            | Représentant des Enseignants                   |                   |
| Monsieur PERPOIL Stéphane                         | Représentant des Enseignants,                  |                   |

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p>Monsieur SARBONNE Olivier</p> <p><i>Monsieur JELMONI Philippe</i></p> <p><i>Monsieur COLLIN Matthieu</i></p> <p><i>Monsieur LOUSTALOT Patrick</i></p> <p><i>Madame TORRES Tatiana</i></p> | <p>Représentant des Enseignants</p> <p><i>Suppléant, Représentant des Enseignants</i></p> <p><i>Suppléant, Représentant des Enseignants</i></p> <p><i>Suppléant, Représentant des Enseignants</i></p> <p><i>Suppléante, Représentant des Enseignants</i></p> |  |
| <p>Monsieur N'DIONG Hamedine</p> <p><i>Monsieur DIOP Ousmane</i></p>   | <p>Représentant des Personnels Administratifs et de Service</p> <p><i>Suppléant, Représentant des Personnels Administratifs et de Service</i></p>  |  |
| <p>Monsieur LEBATT Mohamed</p>   | <p>Représentant des Elèves</p>   | <p><i>Esceeri</i></p>   |

**Présent : / 19**

**Votants : / 15**

**Quorum : 10**

**Charte d'utilisation de l'Internet et des réseaux informatiques  
au Lycée Français Théodore Monod**

**PREAMBULE**

La charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein du groupe scolaire, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

La complexité de la gestion de notre matériel suppose de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement. **Le respect de cette charte et du règlement intérieur est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur de l'informatique.**

**IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LEGISLATION**

L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel de ces règles vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur à leur existence et à leur respect et à renforcer ainsi la prévention d'actes illicites. Les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale doivent être respectés.

Droits à la personne : le respect des droits de la personne et de l'enfant impose qu'il soit interdit d'utiliser l'internet et le réseau informatique, de porter atteinte à l'honneur et la vie privée d'autrui (les injures, la diffamation, la divulgation d'informations d'ordre personnel... sont particulièrement interdits).

En matière de crimes et délits : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de substances interdites, apologie de tous les crimes, la négation des crimes contre l'humanité, provocation aux crimes et délits, au suicide, à l'anorexie, à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence).

Propriété intellectuelle : le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs impose qu'il soit interdit de copier, d'échanger ou de diffuser toute œuvre de l'esprit (travail des autres, extraits musicaux, photographies, vidéos, jeux...) ou de copier des logiciels commerciaux en dehors des conditions prévus par le code de la propriété intellectuelle.

**IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT**

- Conditions d'utilisation

L'utilisation du réseau et du matériel informatique de l'établissement constitue un moyen de formation et d'information : elle est exclusivement réservée à une utilisation pédagogique et éducative.

- Services proposés

L'établissement offre aux utilisateurs les services suivants :

- L'accès à internet à des fins éducatives ;
- L'utilisation de matériels informatiques périphériques soumise à l'autorisation des enseignants ;

- L'utilisation des logiciels mis à sa disposition ;
- Au lycée, un compte personnel (constitué d'un identifiant et d'un mot de passe) lui permettant d'accéder à la consultation de ses notes et informations de vie scolaire. Ce droit d'accès est personnel, incessible et temporel. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite.

- Engagements de l'établissement

- Respect de la loi comme il est rappelé au paragraphe 2.
- Il s'efforce de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente. Toutefois, l'accès à l'outil informatique pourra être interrompu momentanément, notamment pour des raisons techniques ou de maintenance.
- Il garantit la protection des données à caractère personnel.
- Il s'engage à former les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques.
- Des contrôles techniques peuvent être effectués, soit dans un souci de protection des élèves mineurs, soit dans un souci de sécurité du réseau, soit enfin dans un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs et aux règles énoncées dans cette charte.

- Engagements de l'utilisateur : l'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services.

- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et les règles évoquées ci-dessus. Il s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques, notamment :
  - ▶ à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté ;
  - ▶ à ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources ;
  - ▶ à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver...). Tout support externe (clé USB, disque dur...) devra être systématiquement vérifié sur une station détenant un logiciel antivirus à jour.
  - ▶ à ne pas modifier la configuration des ordinateurs et respecter le matériel confié ;
  - ▶ à quitter correctement les logiciels utilisés ;
  - ▶ à ne pas utiliser de logiciels « chats » ;
- Il s'engage par ailleurs à informer immédiatement l'établissement de tout problème rencontré. Les enseignants porteront ce problème à la connaissance du service concerné à l'aide d'une fiche d'incident informatique.
- L'utilisateur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation des services au sein de l'établissement, de faire de la publicité sur des produits ou des services de commerce.

**IL EST ENFIN PRECISE QUE LE NON RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES**

Le non respect des principes établis par la charte pourra donner lieu aux sanctions suivantes :

- Avertissement de l'utilisateur ;
- Limitation temporaire de l'accès aux services (en dehors des impératifs fixés dans le cadre des cours) ;
- Interdiction d'accéder aux services (en dehors des impératifs fixés dans le cadre des cours) ;
- Sanctions disciplinaires dans le cadre du règlement intérieur ;
- Sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de cette charte et s'engage à les respecter.

*L'élève*

*Les responsables légaux*

*Le Proviseur*